

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M. CHEMINADE, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, M. BROCHARD, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoint ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; Mme PLOUS, Mme MORTEAU, M. GUERITAUT, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, M. HUCAULT, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mme GIANANTI, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

M. DARLING, M. BELLAUD, M. KREMER, Mme FOSSATI,

*Pouvoir de M. Guy KREMER à Mlle Anita POIRIER*

*Mme Marie-Claude BOUCHET est arrivée à 20 H 15.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Février 2009 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. HUCAULT Alexandre est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'inscription en urgence de la question supplémentaire suivante :

- ❖ Attribution de subvention à l'UCIAL.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **INTRODUCTION – DECLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE**

*Nous sommes réunis ce soir pour le vote du premier budget du nouveau Conseil Municipal. Le vote du budget est un acte majeur dans toutes les collectivités territoriales. L'année 2009 est à bien des égards une année particulière. Elle marque sur le plan budgétaire le début d'un nouveau mandat, donc d'un nouveau cycle financier. Rarement un contexte aura été aussi instable et incertain. Rarement des perspectives financières auront été aussi difficiles à réaliser.*

*La préparation du budget pour 2009 intervient donc dans un contexte marqué par le ralentissement économique du pays, la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités et la difficulté de financer les équipements publics. Alors que les besoins de nos concitoyens évoluent, la Ville de Loudun doit mobiliser ses marges de manœuvre budgétaires pour orienter ses actions vers des interventions les plus efficaces au service du développement futur de notre territoire.*

*La construction du budget est d'abord basée sur des priorités, guidées par un développement global de la Ville qui passe par ses attractivités, par le développement de son tissu économique et par un projet d'accompagnement social.*





*Ce budget, en recette, doit faire face, je viens de le dire, aux baisses des dotations de l'Etat. Lors du débat d'orientations budgétaires, nous nous étions mis d'accord sur une légère hausse du taux d'imposition de 0,5 % destinée surtout à compenser la baisse des dotations de l'Etat.*

*Mais avant d'étudier le budget, nous allons nous pencher sur le compte administratif 2008, qui est donc un exercice budgétaire qui a été voté par la précédente municipalité et exécuté par la nouvelle.*

*Ensuite, nous vous présenterons le budget pour 2009, avec dans un premier temps une présentation générale des actions prévues, comme je l'ai fait succinctement mercredi dernier et sur laquelle nous avons débattu. Et dans un second temps, nous passerons à la présentation des tableaux chiffrés de la comptabilité.*

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 22 voix « pour » et 2 abstentions :

-  déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
-  approuve le Compte Administratif 2008 ;
-  approuve le Compte de Gestion ;
-  décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
  - virement à la section d'investissement de 1 172 977.62 € au Compte 1068

➤ affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 640 913.47 € au Compte 002.

## **TAUX D'IMPOSITION 2009**

Lors de sa séance du 26 Février 2009, le Conseil Municipal avait examiné les orientations budgétaires pour le budget 2009 et émis un avis sur une augmentation de 0.5 % des taux de fiscalité.

Il est proposé, pour permettre l'équilibre du budget, de fixer les taux d'imposition comme suit :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2008</b>	<b>TAUX 2009</b>
Taxe d'habitation	15.89	15.97
Taxe foncier bâti	18.66	18.75
Taxe foncier non bâti	41.84	42.05
Taxe professionnelle	15.16	15.24

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **BUDGET PRIMITIF 2009**

*M. DAZAS a souligné l'absence de marges de manœuvres. Il s'est déclaré impressionné par le programme d'investissements qui s'étalera sur plusieurs mandats.*

*Monsieur le Maire a indiqué qu'il s'agissait d'un programme ambitieux. Il a rappelé les différents dossiers à engager : Viennopôle, PLU, zone commerciale, habitat social, chantier d'insertion, pass foncier, rénovation des bâtiments scolaires ainsi que le projet patrimonial et culturel destiné à redonner une identité et une image positive de la Ville.*

*M. FORTIN a déclaré qu'il s'agissait d'un budget terne qui ne comprenait que des études, un an après les élections.*

*M. LANTIER a relevé le sentiment de déclaration d'intention un an après la prise de fonction de la nouvelle municipalité. Il s'est déclaré gêné par le montant de l'emprunt et par un budget qui ne comprend aucun projet structurant, comparativement aux années précédentes avec la construction d'un gymnase et d'une station d'épuration.*

*Monsieur le Maire a souligné l'urgence de relancer l'investissement au plan local, il a indiqué que la Ville était dotée d'équipements en nombre et en qualité suffisants pour répondre à la demande de la population.*

*Il a déclaré qu'il convenait de travailler sur la Tour Carrée, élément majeur du patrimoine de la Ville de Loudun.*

*M. GONZALEZ, Trésorier de Loudun, a formulé une déclaration en indiquant qu'il avait constaté une relative stabilité du résultat comptable (- 10 %) et salué la mise en œuvre des autorisations de programme qui contribueront à améliorer la lisibilité du budget par les élus municipaux.*

*Il a informé le Conseil Municipal de la réforme du Ministère des Finances. A compter du 1<sup>er</sup> Avril 2009, la Trésorerie de Loudun perdra la mission fiscale qui sera traitée au Centre des Impôts, 19 rue du Palais. Loudun est un des 3 SIP (Service Impôts Particuliers) du département, avec Civray et Montmorillon. La Trésorerie de Loudun sera spécialisée dans le domaine des collectivités locales.*

Après examen, le Conseil Municipal :

☞ adopte le budget primitif 2009 par 20 voix « pour », 2 voix « contre » et 4 abstentions, comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement pour 8 780 000.00 €
- ✓ le programme d'investissements 2009
- ✓ Section d'investissement pour 8 031 309.43 €

☞ autorise, à l'unanimité, l'ouverture de l'opération « Pass Foncier » ;

☞ autorise, par 24 voix « pour » et 2 voix « contre », l'ouverture de l'opération « Réhabilitation du patrimoine culturel et historique » ;

☞ autorise, à l'unanimité, le lancement des procédures de mise en concurrence relative aux opérations d'investissements 2009 et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions s'y rapportant.

## **AP/CP : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

L'objet d'une autorisation de programme est de couvrir les charges entraînées par la poursuite d'objectifs dont la réalisation excède le cadre de l'année financière.

L'autorisation de programme permet uniquement l'engagement de la dépense, mais ni son mandatement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire d'obtenir les crédits correspondants.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels permet à l'équipe municipale d'avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser, tout en offrant la possibilité au conseil municipal de prendre la mesure des engagements décidés pour les années futures.

L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.
- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par le Maire dans la limite du montant fixé couvert chaque année par les crédits de paiement ; ce qui permet d'engager des opérations en capital sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

Le terme de crédits de paiement est appliqué aux opérations dotées d'autorisations de programme.

Ces crédits constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de réalisation, mais aussi par le rythme d'octroi des crédits de paiement.

Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à la collectivité d'honorer ses engagements.

Le Conseil municipal doit prendre 2 délibérations :

- ✓ La première pour instaurer les autorisations de programme sur les opérations voulues, à savoir l'église du Martray, la réhabilitation du patrimoine culturel et historique.
- ✓ La deuxième pour ouvrir les crédits de paiement sur ces opérations pour l'année 2009.

## **1. EGLISE DU MARTRAY**

Le montant total des travaux prévus sur l'église du Martray (tranches 2, 3, 4) s'élève à 1 214 600 €. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2009, 2010, 2011. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget, il convient de voter une autorisation de programme pour les 1 214 600 € concernés.

Le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 2 voix « contre » :

VU l'exposé des motifs ci-dessus,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret 97-175 du 20 Février 1997,  
VU l'instruction codificatrice M14,  
CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de dossier,

✚ émet un avis favorable sur le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

✓ Montant global de l'AP	1 214 600 €
✓ CP 2009	575 600 €
✓ CP 2010	455 000 €
✓ CP 2011	184 000 €

✚ décide que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,

✚ décide que les dépenses seront équilibrées comme suit :

✓ Emprunt	456 200 €
✓ Subventions	788 400 €

## **2. REHABILITATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE**

Le montant total des travaux prévus sur l'opération de réhabilitation du patrimoine culturel et historique s'élève à 1 800 000 €. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2009 à 2011. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget, il convient de voter une autorisation de programme pour les 1 800 000 € concernés.

Le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 2 voix « contre » :

VU l'exposé des motifs ci-dessus,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le décret 97-175 du 20 Février 1997,  
VU l'instruction codificatrice M14,  
CONSIDERANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de dossier,

✚ émet un avis favorable sur le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

✓ Montant global de l'AP	1 800 000 €
✓ CP 2009	200 000 €
✓ CP 2010	800 000 €
✓ CP 2011	800 000 €

✚ décide que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement,

✚ décide que les dépenses seront équilibrées comme suit :

✓ Emprunt	1 170 000 €
✓ Subventions :	
• Contrat de développement	450 000 €
• Contrat de territoire	180 000 €

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : TRAVAUX BÂTIMENTS DES GROUPES SCOLAIRES

Dans le cadre du programme d'investissements 2009, des travaux dans les bâtiments des groupes scolaires maternels et primaires au Martray, Chat Botté et Prévert vont être entrepris. Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
<b>Groupe scolaire Le Chat Botté</b>	
Réfection cantine et préau      67 725.75 €	Conseil Général (25 % du HT)      50 000.00 €
	<i>plafonné à 50 000 €</i>
<b>Groupe scolaire « Prévert »</b>	
Réhabilitation du préau      75 250.84 €	Emprunt      196 500.00 €
Reconstruction sanitaires	
<b>Groupe scolaire « Martray »</b>	
Fermeture préau, isolation      63 127.09 €	
Clôture sécurisation école	
TOTAL HT      206 103.68 €	
TVA      40 396.32 €	
TOTAL TTC      246 500.00 €	TOTAL      246 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer les consultations par le biais de la procédure adaptée ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents se référant à ce dossier.

## DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL : RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dans le cadre de la restructuration des équipements sportifs, il est prévu la construction d'un bâtiment comprenant :

- ✓ 2 vestiaires destinés aux clubs sportifs utilisateurs du terrain annexe et aux classes des établissements scolaires,
- ✓ des locaux techniques.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

<u>Dépenses HT</u>	<u>Recettes</u>
Travaux, honoraires et divers      238 294.31 €	Conseil Général (25 % du HT)      25 000.00 €
	<i>plafonné à 25 000 €</i>
	<i>Autres organismes financeurs      Voir éligibilité</i>
	<i>(Région, DRDJS ...)</i>
	Emprunt      260 000.00 €
TOTAL HT      238 294.31 €	
TVA      46 705.69 €	
TOTAL TTC      285 000.00 €	TOTAL      285 000.00 €

Cette construction fera l'objet d'un dépôt de permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises par le biais de la procédure adaptée ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général (et des autres organismes financeurs le cas échéant) ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tous les documents se référant au dossier.

## **CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS LOUDUNAIS**

Il est proposé d'établir une nouvelle convention afin de permettre la réalisation des travaux suivants par les agents du garage municipal de la Ville de Loudun :

- ✓ Réparation des bennes à ordures ménagères,
- ✓ Réparation des poids lourds et bus,
- ✓ Réparation des tracteurs.

Ces prestations seront réalisées selon les modalités financières suivantes :

- ❖ 41 € TTC / heure.

Cette convention serait établie pour la période du 1<sup>er</sup> Avril 2009 au 31 Décembre 2009. Elle serait renouvelable par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une des parties 6 mois avant la date d'expiration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION DE MAINTENANCE DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

Pour assurer le bon fonctionnement de son système d'information géographique, la Commune doit confier la mission de maintenance aux différents prestataires suivants :

- ✓ Vienne Services
- ✓ Communauté de Communes du Pays Loudunais
- ✓ Sorégies
- ✓ Visa Informatique

Les prestations confiées sont :

### **Visa Informatique**

- ✓ Maintenance des matériels et des systèmes d'exploitation nécessaires à l'utilisation du SIG.

### **Vienne Services**

- ✓ Déclaration à la CNIL pour utilisation des fichiers de la DGI.

### **Sorégies**

- ✓ Préparation de mise à jour du logiciel EDICOM et de mise à jour informatique des données intégrées dans le SIG.

### **Communauté de Communes du Pays Loudunais**

- ✓ Maintenance sur site des données mises à jour, 1 fois par an.

Toutes les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES**

L'Association des Commerçants Non Sédentaires de la Vienne conduit une campagne de communication afin de mettre en avant l'importance du rôle économique des marchés dans la Vienne.

La communication réalisée pour ces événements et l'impact médiatique contribuent à faire mieux connaître les foires et marchés et à pérenniser l'activité des commerçants non sédentaires.

Les manifestations ainsi organisées profitent aux communes et aux commerçants sédentaires.

L'Association des Commerçants Non Sédentaires sollicite une aide financière de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'UCIAL**

En date du 18 Juin 2008, l'UCIAL a demandé la « régularisation » du budget Fête des Jardins 2007.

Jusqu'à cette date, la Fête des Jardins « transitait » par l'UCIAL qui s'engageait à la financer à hauteur de 1 500 €.

Suite à la réorganisation de la Foire-Exposition à compter de l'année 2008, l'UCIAL s'est désengagée quant à l'aide financière apportée à la Fête des Jardins et demande une régularisation de 1 794.11 € TTC sur ce budget 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette régularisation.

## **PROJET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL 2009-2014**

LOUDUN est riche de son histoire et de son patrimoine. De ce constat communément accepté, la Municipalité souhaite faire de ces richesses architecturales et patrimoniales un des axes de son développement local. Aussi il s'agit aujourd'hui de réfléchir à une stratégie de développement, et d'investissements d'ici 2014.

Par la mise en avant d'une identité Loudunaise affichée et affirmée, la politique culturelle de Loudun doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire fort de son histoire et de son potentiel.

Derrière cette richesse culturelle et patrimoniale, des disparités se font jour : entre la collégiale Sainte-Croix devenue l'équipement moteur en termes de fréquentation, et des musées, des bâtiments classés en perte de vitesse et surtout sans fonction véritable.

L'action culturelle doit être accessible et ouverte à tous. Elle doit également s'attacher à trouver un équilibre entre éclectisme et qualité, modernité et populaire.

Notre projet de développement tournera autour de trois axes :

- ✓ le patrimoine, la restauration de l'existant et son appropriation par les Loudunais
- ✓ les musées, une politique muséale forte, vecteur notamment d'attractivité touristique.
- ✓ le soutien à la création artistique via les résidences d'artistes et la médiation envers tous les publics.

Pour aider la municipalité à mener cette réflexion et surtout à bâtir le projet susceptible de convaincre nos partenaires habituels, et aussi de nouveaux partenaires, il conviendrait de mandater une agence spécialisée dans le développement local et l'accompagnement des collectivités.

Avec la connaissance du patrimoine Loudunais, L'atelier développement de Chinon pourrait être conventionné pour aider les services municipaux dans ces missions. Ces conventionnements porteront sur deux études de faisabilité en matière de pôle muséal et de résidence d'artistes.

Il s'agit de prendre en considération toutes les obligations à venir en matière d'accueil des publics, d'accessibilité, mais aussi de possibilités de développement futur.

*M. LANTIER a attiré l'attention du Conseil Municipal sur ce dossier en formulant des observations sur la Cité de l'écrit de Montmorillon.*

*Il a déclaré qu'il ne s'opposerait pas à ce projet d'étude.*

Le Conseil Municipal, par 24 voix « pour » et 2 abstentions, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'études s'y rapportant.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX RESTAURANTS DU COEUR

Suite à la dissolution de l'association ALPHA, il est proposé d'établir une nouvelle convention avec Les Restaurants du Cœur, afin de convenir des modalités de mise à disposition du local situé Place de la Gare utilisé pour la distribution alimentaire.

Les principales dispositions de cette convention seraient les suivantes :

- ✓ **Objet** : Assurer la distribution de nourriture et l'accueil des personnes.
- ✓ **Durée** : 1 an à compter de l'adoption par le Conseil Municipal, renouvelable par tacite reconduction.
- ✓ **Conditions** : Mise à disposition à titre gratuit. Les charges (eau, électricité, taxes) seront prises en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## QUESTIONS DIVERSES

M. FORTIN a demandé aux membres du Conseil Municipal de soutenir l'action en faveur des Géorgiens et de signer la pétition à l'issue de la séance, dans la perspective de rendez-vous avec Monsieur le Préfet Vendredi 27 Mars 2009.

## **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ARRÊTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

<b>DECISIONS</b>	
24.02.2009	Règlement frais d'actes notariés – Acquisition THAUDIERE
24.02.2009	Règlement frais d'actes notariés – Acquisition OLIVEIRA
4.03.2009	Restauration extérieure de la façade sud et du portail sculpté de l'église St Hilaire du Martray – Avenant N° 1 au marché 14/08 avec la SARL SOPOREN.
4.03.2009	Restauration extérieure de la façade sud et du portail sculpté de l'église St Hilaire du Martray – Avenant N° 1 au marché 25/08 avec la SA QUELIN.
4.03.2009	Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lot 3 – Avenant N° 1 au marché 27/08 avec l'Ent. Jardin Services.
4.03.2009	Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lot 1 – Avenant N° 1 au marché 25/08 avec l'Ent. COLAS.
5.03.2009	Travaux de reprise et de finitions du lotissement Route de Mazault – Avenant N° 1 au marché 21/08 avec l'Ent. ATP.
<b>ARRÊTES</b>	
16.02.2009	Désignation du représentant de M. BENAS, Maire de Loudun, à la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs du 19.02.2009.
23.02.2009	Désignation du représentant de M. BENAS, Maire de Loudun, à la présidence de la Commission d'appel d'offres du 23.02.2009.

**LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00.**